



## La FFEC salue la prolongation d'une partie des aides exceptionnelles aux crèches et micro-crèches fermées pour Covid-19

Communiqué de presse

**Boulogne-Billancourt, le 6 octobre 2020 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) salue la récente décision de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) de continuer à verser des aides aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) fermés pour Covid-19<sup>1</sup> mais estime qu'elles doivent impérativement être couplées aux dispositifs initiaux d'activité partielle.**

### **Des crèches et micro-crèches encore fermées en lien avec la Covid-19**

La FFEC rappelle que dans les modes d'accueil du jeune enfant (crèches, micro-crèches, assistantes maternelles, garde à domicile), la version actualisée du « Guide ministériel Covid19 – Modes d'accueil du jeune enfant » a été rendue publique et diffusée aux acteurs de la petite enfance le 2 octobre 2020<sup>2</sup>. Depuis cette date, l'éviction de l'enfant est moins fréquente, son retour assuré après une septaine et les fermetures d'établissements sensées être exceptionnelles.

Mais jusqu'au 2 octobre, les crèches et micro-crèches étaient nombreuses à être fermées en totalité ou en partie par mail de l'ARS, les enfants ont été nombreux à être exclus pour une simple température supérieure à 38°.

### **La FFEC salue la décision de la CNAF de maintenir les aides exceptionnelles aux EAJE fermés totalement ou partiellement**

Alors que les aides aux crèches totalement fermées se terminaient le 30 septembre, la FFEC salue la décision de la CNAF de soutenir les crèches et micro-crèches fermées pour raison sanitaire qu'il s'agisse de fermeture totale et même de fermeture partielle, en versant 17€ par place et par jour.

### **Cette aide aux structures sanitaires fermées doit être couplée à une indemnité d'activité partielle à 100%**

Les aides ont été conçues par la CNAF en mars 2020, au moment où l'activité partielle liée au confinement était prise en charge à 100%. Activité partielle à 100% justifiant aux yeux des pouvoirs publics de moins aider les associations et entreprises de crèches (17€) que les crèches publiques (27€).

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020, la couverture de l'activité partielle par l'Etat ne cesse de baisser et atteindra seulement 60% au 1<sup>er</sup> novembre prochain.

**C'est pourquoi la FFEC demande à ce que les salariés des établissements subissant une fermeture totale ou partielle liée au Covid-19 puissent bénéficier d'une activité partielle à 100%, comme tous les secteurs fermés.**

Contact presse : Elsa HERVY, Déléguée générale  
06 38 54 49 73 – [elsahervy@ff-entreprises-creches.com](mailto:elsahervy@ff-entreprises-creches.com)

### **A propos de la FFEC :**

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant 1 900 établissements, soit plus de 49 000 places de crèches en France et employant 20 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

<sup>1</sup> Communiqué CNAF du 6 octobre 2020 disponible ici :

[http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Presse/Communiqués%202020/Covid19\\_vote\\_Cnaf\\_aides\\_creches\\_Mam\\_fermees.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Presse/Communiqués%202020/Covid19_vote_Cnaf_aides_creches_Mam_fermees.pdf)

<sup>2</sup> Disponible ici : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-guide\\_ministeriel-accueil\\_0-3ans-rentree.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-guide_ministeriel-accueil_0-3ans-rentree.pdf)